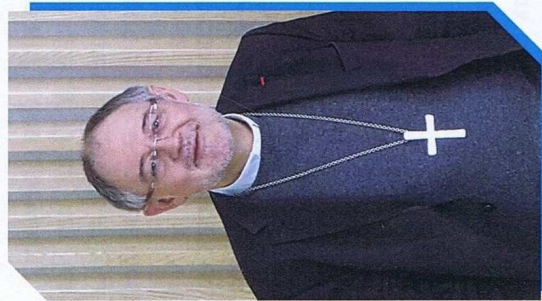


Message de l'Archevêque du diocèse de Besançon



Pour nous chrétiens, les biens que nous possédons sont des dons de Dieu, reçus, acceptés, accrus si possible et enfin transmis.

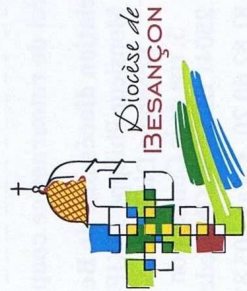
En Église, aussi bien que dans notre vie privée, la notion de transmission évoque avec bonheur la chaîne continue des générations, le passage de témoin de la Foi et de l'amour solidaire.

Transmettre est donc un acte vertueux et, suivant l'Évangile, une mission. Par la transmission, la vie continue. Choisir de léguer à l'Église, c'est contribuer à lui donner vie pour aujourd'hui et pour demain.

Avec ma reconnaissance et ma bénédiction.

Monseigneur Jean-Luc Bouilleret

+ Jean-Luc Bouilleret





Vos dons pourquoi ?

« Tous s'appliquaient fidèlement à écouter l'enseignement que donnaient les apôtres, à vivre dans la communion fraternelle, à prendre part au repas commun et à participer aux prières... Tous les croyants étaient unis et partageaient entre eux tout ce qu'ils possédaient. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens et répartissaient l'argent ainsi obtenu entre tous en tenant compte des besoins de chacun ... »

Actes des apôtres, chapitre 2 versets 42 à 46

Comment

 Vous écouter

 Vous conseiller

 Vous accompagner

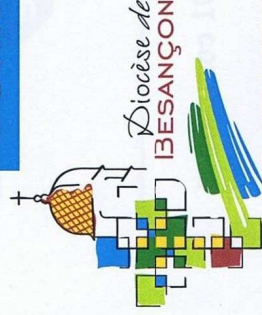
Vous avez décidé de faire un don ou vous posez des questions. Nous sommes à votre écoute en toute confidentialité.

N'hésitez pas à nous contacter, vous serez reçu(e) par des personnes compétentes qui ont répondu à l'appel du diocèse et de l'archevêque.



Un acte de foi

Donner ou léguer à l'Église



Votre geste contribuera à une Église vivante.



Saint Martin, Église de Quingey, Félix-Henri Giacomotti, fin du XIX^e siècle

Pour  **Quoi ?**

Comment ? 

Pour  **Qui ?**

écouter

conseiller

accompagner

Le diocèse Une grande communauté vivante

67 paroisses pour **1001** communes

175 prêtres

33 diacres

113 laïcs engagés en Mission ecclésiale

De très nombreux bénévoles !

Une soixantaine de services et mouvements d'Église :

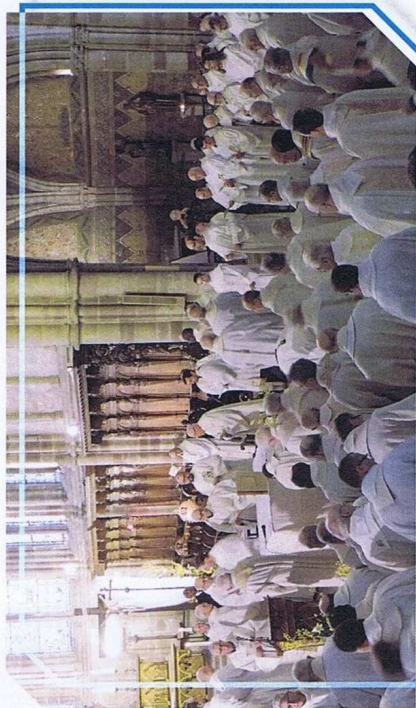
- Catéchèse
- Évangélisation des jeunes et vocations
- Pastorale des hôpitaux
- Pastorale des familles
- Pastorale des migrants
- Aumônerie des prisons
- Service des pèlerinages
-

Vos dons pour Quoi, pour Qui ?

Grâce à vos dons et legs, l'Église peut :

- Promouvoir la transmission de la foi
- Financer la vie des prêtres jusque dans les maisons de retraite
- Assurer les sacrements : baptême, communion, mariage ...
- Enseigner et assurer les formations des ministres ordonnés et des laïcs
- Former des séminaristes qui deviendront prêtres
- Aider les personnes en précarité et fragiles avec une prise en charge des souffrances sous toutes ses formes.

« Le Christ a donné sa vie pour nous sauver, les prêtres donnent la leur pour que vive son message »



Messe Chrismale à la Basilique Saint Pierre de Luxeuil

Exemples de Legs

Exemple d'une personne qui souhaite instituer l'Association Diocésaine comme légataire.

Il n'y a aucun droit de succession à payer.

Exemple d'une personne qui a deux neveux ;
Les droits de succession dus à l'État par les héritiers, hors conjoint et enfants, sont de 45% à 60% (frères et sœurs, neveux et nièces, personnes étrangères à la famille).

Sans testament, la part revenant à des neveux ou nièces est de 45% (les droits étant de 55%). Il est possible de leur réserver une part identique en établissant un testament mentionnant un legs à l'Association Diocésaine.

Exemple comparatif

Sans testament

- | **55%** de droits de succession revenant à l'État
- | **45%** revenant aux neveux

Avec testament

- | **55% se répartissant entre l'Association Diocésaine et l'État**
- | **45%** revenant aux neveux

Pour mettre en œuvre la volonté de cette personne, la qualité de la rédaction du testament est très importante.

Pour cela une équipe de notaires bénévoles pour le diocèse est à votre disposition gratuitement pour accompagner dans la rédaction du testament.

Merci de retourner ce coupon à :

Association diocésaine de Besançon

Monseigneur Philippe TIXIER

Économiste Diocésain

3, rue de la Convention

25041 BESANÇON Cedex

Tél. : 03 81 82 60 20 • Fax : 03 81 82 60 35

Demande de rendez-vous

- Je souhaite être contacté(e) pour un entretien en toute confidentialité et sans engagement par un membre de l'équipe de notaires bénévoles du diocèse de Besançon.

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

